



Rapporteur : Mme ROUX

N° CP_2026_0099

40 - Ressources humaines

Emploi des agent.es saisonnier.ères 2026

Le 9 mars 2026 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h02.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

Chaque année, les services départementaux bénéficient de la mise à disposition d'agent.es non titulaires afin de répondre à des besoins spécifiques pour la période estivale.

Pour l'année 2026, il est proposé d'allouer un total de 23 mois. Ces mois seront destinés aux

services dont l'activité ne peut être assurée sans la présence de saisonniers pendant l'été sur les missions suivantes :

PÔLE TERRITOIRES ET SERVICES DE PROXIMITÉ

Agence du pays de Saint-Malo - Service développement local

- Sémaphore à la pointe du Grouin : missions de médiation et information dans le cadre de l'exposition estivale, animation et surveillance générale du site de la pointe du Grouin, pour une durée totale de cinq mois ;
- Ecogardes à cheval : missions de médiation, information et surveillance des espaces naturels sensibles littoraux de Cancale à Saint-Malo, pour une durée totale de cinq mois.

PÔLE SOLIDARITÉ HUMAINE

Direction de l'autonomie - Service prestations individuelles et soutien à l'autonomie

- Soutien administratif sur le transport adapté lié à une forte saisonnalité de l'activité qui intervient pendant la période estivale avec l'échéance de la préparation de la rentrée scolaire, pour une durée de trois mois.

PÔLE ÉGALITÉ ÉDUCATION CITOYENNETÉ

Direction éducation jeunesse sport - Service collèges

- Gestion administrative et accompagnement des familles et des équipes administratives des collèges dans le cadre du déploiement de la tarification solidaire pour la restauration des collèges publics, pour une durée de dix mois.

Décide :

- **d'autoriser à procéder, à hauteur d'une durée cumulée de 23 mois, au recrutement d'agent.es non titulaires, pendant la période estivale 2026.**

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
10 mars 2026
ID: CP_2026_0099

Pour extrait conforme